

Communication municipale au Conseil communal N° 644/2020

Séance du 8 juin 2020

Engagement d'un délégué « Jeunesse et cohésion sociale » à 60%

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le but de développer et d'assurer le suivi d'une politique communale de l'enfance et de la jeunesse, la Municipalité a décidé d'engager, à partir du 1^{er} juin 2020, un délégué « Jeunesse et cohésion sociale » à 60%. Ce dernier soutiendra la Conseillère municipale chargée du déploiement des activités parascolaires en lien avec la législation et suivra les évolutions et enjeux du domaine.

Il s'occupera notamment de gérer les dossiers relatifs à l'école (préscolaire, parascolaire et postscolaire), de développer et coordonner les activités parascolaires sur le territoire communal, comme le sport scolaire facultatif, les devoirs surveillés, les activités culturelles et sportives, les cantines scolaires, la prévention de la santé et la sécurité, ceci avec l'appui des écoles et de la FSEJ (Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse). Cette liste n'est pas exhaustive.

Une partie de ces tâches était jusqu'à présent déléguées et rétribuées par convention à la Direction et au secrétariat des écoles. Sur demande de l'Etat de Vaud, cette convention a été révisée et les affaires de compétence purement communales devront être reprises progressivement d'ici au 1^{er} janvier 2021 par le futur délégué.

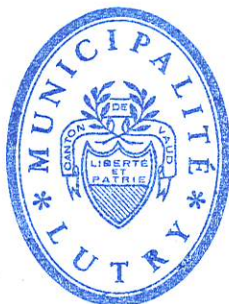
Le choix de la Municipalité s'est porté sur M. Yannick Cochand, né en 1974, marié et père de 2 enfants. Il est citoyen de Lutry et très actif dans les milieux culturels et associatifs.

La Municipalité lui souhaite la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Charles Monod



Le secrétaire


Denys Galley

Admis en séance de Municipalité, le 4 mai 2020